

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1259

25 juin 2007

SOMMAIRE

Acis Holding S.A.	60423	International Strategies S.A.	60424
Aeroclim Finance S.A.	60430	Jade Finance S.à.r.l.	60423
Agripina S.A. Holding	60431	La Jumas S.A.	60431
Aviva Fund Services	60428	Malindi S.A.	60413
BRE/German Hotel Holding III S.à r.l.	60396	Moonline Investment S.A.	60402
Cardoso Constructions S.à r.l.	60425	Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ...	60415
CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes	60424	ÖkoWorld Lux S.A.	60431
Clovis Investments S.à r.l.	60390	Omnimed	60429
Credem International (Lux)	60425	Omnimed	60430
C.R. LuxTrading S.à r.l.	60422	Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l. ...	60427
Diadeis Luxembourg S.à r.l.	60424	Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l. ...	60428
Enna S.A.	60431	Pluie d'Etoiles S.A.	60421
Equal-Plus S.A.	60420	Premier III S.A.	60421
Erynys S.A.	60427	Premier II S.A.	60422
E-Trust Services S.A.	60424	Premier I S.A.	60421
Exodus S.A.	60432	SGBT European Major Investments S.A.	60432
Fideuram Bank (Luxembourg) S.A.	60423	TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l.	60422
Findel Investments S.A.	60423	Trenton S.A.	60420
Finoinvest	60427	T. Rowe Price Funds Sicav	60427
Global Diversified Sicav	60432	V Concept Lux	60428
H2O Finland LuxCo S.à r.l.	60411	WI-FI Holding S.A.	60430
HBI Garching S.à r.l.	60411	WP Roaming Holdings S.A.	60386
Immo AL 33	60420	Xanatum Finance S.A.	60430
Immo AL 35/37	60420	YJC Investment Partners (Lux) S.à r.l. ...	60427
Immo PDP4	60421	YJC Investment Partners (Lux) S.à r.l. ...	60428

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of WP ROAMING IV S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg being the sole shareholder of WP ROAMING HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 8th February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all 3,100 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. (i) Increase of the issued share capital of the Company from thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) to four million eighty four thousand nine hundred thirty Euro (€ 4,084,930.-) by the issue of (i) three hundred and fifty seven thousand one hundred and ninety five (357,195) new A ordinary shares, (ii) forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) new B ordinary shares, (iii) five thousand one hundred and eleven (5,111) new C ordinary shares and (iv) five hundred and thirty nine (539) new D ordinary shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each at a subscription price of ten Euro (€ 10.-) per share against the contribution in kind of three hundred and fifty seven thousand one hundred and ninety five (357,195) A ordinary shares, forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) B ordinary shares, five thousand one hundred and eleven (5,111) C ordinary shares and five hundred and thirty nine (539) D ordinary shares in WP ROAMING II S.A., a société anonyme, incorporated in Luxembourg with registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by the subscribers listed here below, and (ii) the subscription to the new shares by the subscribers as set out hereafter and payment of the total subscription price by way of contribution in kind, consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, (the proxyholder being expressly authorised to agree to any amendment or changes to in particular any of the figures or amounts herein contained including to the number of shares of WP ROAMING II S.A. contributed and thus the amount of the increase of the share capital of, and the number of shares to be issued by, WP ROAMING HOLDINGS S.A. on the basis of the contribution agreements and proxies received).

Subscriber	Number of	Number of	Number of	Number of
	subscribed A ordinary shares	subscribed B ordinary shares	subscribed C ordinary shares	subscribed D ordinary shares
Juergen Appel	2,070	7,755		
Artur Michalczyk	1,055	4,135		
Mathias Frost	715	1,755		
Michael Dickerson	345	1,723		
Soren Kirk Josefsen		878		
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENT LIMITED	6,189			
INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N°1 LIMITED	3,941			
INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED	185			
Peter Langkilde		2,647		
Vince Tallent		4,118		
Martin Lippert		8,235		
TORPE HOLDINGS ApS	1,640			
WP ROAMING IV S.à.r.l.	341,055	5,411	5,111	539
Morten Brogger		2,941		
Charles Gurassa		2,950		
Total	357,195	42,548	5,111	539

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

Sole resolution

It is resolved to (i) increase the issued share capital of the Company from thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) to four million eighty four thousand nine hundred thirty Euro (€ 4,084,930.-) by the issue of (i) three hundred and fifty seven thousand one hundred and ninety five (357,195) new A ordinary shares, (ii) forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) new B ordinary shares, (iii) five thousand one hundred and eleven (5,111) new C ordinary shares and (iv) five hundred and thirty nine (539) new D ordinary shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each at a subscription price of ten Euro (€10.-) per share against the contribution in kind of three hundred and fifty seven thousand one hundred and ninety five (357,195) A ordinary shares, forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) B ordinary shares, five thousand one hundred and eleven (5,111) C ordinary shares and five hundred and thirty nine (539) D ordinary shares in WP ROAMING II S.A., a société anonyme, incorporated in Luxembourg with registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by the subscribers listed here below, and (ii) the subscription to the new shares by the subscribers as set out hereafter and payment of the total subscription price by way of contribution in kind.

Subscriber	Number of	Number of	Number of	Number of
	subscribed	subscribed	subscribed	subscribed
	A	B	C	D
	ordinary	ordinary	ordinary	ordinary
	shares	shares	shares	shares
Juergen Appel	2,070	7,755		
Artur Michalczyk	1,055	4,135		
Mathias Frost	715	1,755		
Michael Dickerson	345	1,723		
Soren Kirk Josefsen		878		
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENT LIMITED	6,189			
INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N°1 LIMITED	3,941			
INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED	185			
Peter Langkilde		2,647		
Vince Tallent		4,118		
Martin Lippert		8,235		
TORPE HOLDINGS ApS	1,640			
WP ROAMING IV S.à.r.l.	341,055	5,411	5,111	539
Morten Brogger		2,941		
Charles Gurassa		2,950		
Total	357,195	42,548	5,111	539

The new shares referred to above have been subscribed by the parties referred to here above, represented by M^e Maryline Esteves, pursuant to various proxies dated 3 May 2007.

The above contribution in kind has been valued at four million fifty three thousand nine hundred and thirty Euro (€ 4,053,930.-) pursuant to the Valuation Report dated 3rd May 2007 by FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., independent auditor, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal of the shares to be issued, for a total amount of € 4,053,930.-.

Luxembourg, 3rd May 2007.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

Represented by PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises / Manager / Partner »

Consideration

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues three hundred and fifty seven thousand one hundred and ninety five (357,195) A ordinary shares, forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) B ordinary shares, five thousand one hundred and eleven (5,111) C ordinary shares and five hundred and thirty nine (539) D ordinary shares of the Company with a nominal value of ten Euro (€10.-) each. Proof of the transfer of the contribution in kind by the subscribers to the Company was given to the undersigned notary.

The subscribers have contributed shares in WP ROAMING II S.A. which exceed 65% of the total share capital of WP ROAMING II S.A.

As a consequence thereof, the Company declares that this contribution in kind qualifies for the capital duty exemption pursuant to article 4-2 of the law of 29th December, 1971, as amended.

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at four million eighty four thousand nine hundred thirty Euro (€ 4,084,930.-) divided into three thousand one hundred (3.100) ordinary shares, three hundred and fifty seven thousand one hundred and ninety five (357,195) A ordinary shares, forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) B ordinary shares, five thousand one hundred and eleven (5,111) C ordinary shares and five hundred and thirty nine (539) D ordinary shares each with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 3,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration de WP ROAMING IV S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, étant l'actionnaire unique de WP ROAMING HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx, en date du 8 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient la totalité des trois mille cent (3.100) actions émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. (i) Augmentation du capital social de la Société pour le porter de trente et un mille euros (31.000,- €) à quatre millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente euros (4.084.930,- €) par l'émission de (i) trois cent cinquante sept mille cent quatre-vingt quinze (357.195) nouvelles actions ordinaires A, (ii) quarante deux mille cinq cent quarante huit (42.548) nouvelles actions ordinaires B; (iii) cinq mille cent onze (5.111) nouvelles actions ordinaires C; et (iv) cinq cent trente neuf (539) nouvelles actions ordinaires D d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune et pour le prix de souscription de dix euros (10,- €) par action contre l'apport en nature de trois cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-quinze (357.195) actions ordinaires A, quarante-deux mille cinq-cent quarante-huit (42.548) actions ordinaires B, cinq mille cent onze (5.111) actions ordinaires C et cinq-cent trente-neuf (539) actions ordinaires D de la société WP ROAMING II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, par les souscripteurs énumérés ci-dessous, et (ii) la souscription aux nouvelles actions par les souscripteurs telle qu'exposée ci-dessous et paiement de la totalité du prix de souscription par un apport en nature, modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, (le mandataire étant expressément autorisé à approuver chaque modification ou changements, en particulier en ce qui concerne les chiffres et les montants ci-inclus, y inclus le nombre d'actions apportées de WP ROAMING II S.A. et par conséquent le montant de l'augmentation de capital social de, et le nombre d'actions devant être émises par, WP ROAMING HOLDINGS S.A. sur base des contrats d'apports et des procurations reçues).

Souscripteur	Nombre d'actions ordinaires A souscrites	Nombre d'actions ordinaires B souscrites	Nombre d'actions ordinaires C souscrites	Nombre d'actions ordinaires D souscrites
Juergen Appel	2.070	7.755		
Artur Michalczyk	1.055	4.135		
Mathias Frost	715	1.755		
Michael Dickerson	345	1.723		
Soren Kirk Josefsen		878		
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENT LIMITED	6.189			
INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N°1 LIMITED	3.941			

INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED	185			
Peter Langkilde		2.647		
Vince Tallent		4.118		
Martin Lippert		8.235		
TORPE HOLDINGS ApS	1.640			
WP ROAMING IV S.à.r.l.	341.055	5.411	5.111	539
Morten Brogger		2.941		
Charles Gurassa		2.950		
Total	357.195	42.548	5.111	539

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé (i) d'augmenter le capital social de la Société de trente et un mille euros (31.000,- €) à quatre millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente euros (4.084.930,- €) par l'émission de (i) trois cent cinquante sept mille cent quatre-vingt quinze (357.195) actions ordinaires A, (ii) quarante deux mille cinq cent quarante huit (42.548) actions ordinaires B; (iii) cinq mille cent onze (5.111) actions ordinaires C; et (iv) cinq cent trente neuf (539) actions ordinaires D d'une valeur nominale de dix euros (10 €) par action à un prix de souscription de dix euros (10,- €) par action contre l'apport en nature de trois cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-quinze (357.195) actions ordinaires A, quarante-deux mille cinq-cent quarante-huit (42.548) actions ordinaires B, cinq mille cent onze (5.111) actions ordinaires C et cinq-cent trente-neuf (539) actions ordinaires D de la société WP ROAMING II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, par les souscripteurs énumérés ci-dessous, et (ii) d'approuver la souscription aux nouvelles actions par les souscripteurs tel qu'exposée ci-dessous ainsi que le paiement de la totalité du prix de souscription par un apport en nature.

Souscripteur	Nombre d'actions ordinaires A souscrites	Nombre d'actions ordinaires B souscrites	Nombre d'actions ordinaires C souscrites	Nombre d'actions ordinaires D souscrites
Juergen Appel	2.070	7.755		
Artur Michalczyk	1.055	4.135		
Mathias Frost	715	1.755		
Michael Dickerson	345	1.723		
Soren Kirk Josefsen		878		
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENT LIMITED	6.189			
INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N°1 LIMITED	3.941			
INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED	185			
Peter Langkilde		2.647		
Vince Tallent		4.118		
Martin Lippert		8.235		
TORPE HOLDINGS ApS	1.640			
WP ROAMING IV S.à.r.l.	341.055	5.411	5.111	539
Morten Brogger		2.941		
Charles Gurassa		2.950		
Total	357.195	42.548	5.111	539

Les nouvelles actions susmentionnées ont été souscrites par les personnes mentionnées ci-dessus, représentées par M^e Maryline Esteves conformément à des procurations en date du 3 mai 2007.

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à quatre millions cinquante-trois mille neuf-cent trente euros (4.053.930,- €) conformément au Rapport d'Évaluation en date du 3 mai 2007 émis par la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l., réviseur d'entreprises indépendant, lequel Rapport d'Évaluation restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement. La conclusion du rapport d'évaluation est la suivante:

«Sur base du travail effectué tel que décrit au point 4 de ce rapport, rien qui laisserait croire que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises, pour un montant total de 4.053.930,- €, n'a attiré notre attention.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

Représentée par PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises / Gérant / Associé »

Contrepartie

En contrepartie de l'apport en nature ci-dessus, la Société émet (i) trois cent cinquante sept mille cent quatre-vingt quinze (357.195) actions ordinaires A, (ii) quarante deux mille cinq cent quarante huit (42.548) actions ordinaires B; (iii) cinq mille cent onze (5.111) actions ordinaires C; et (iv) cinq cent trente neuf (539) actions ordinaires D avec une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

Preuve du transfert d'apport en nature par les souscripteurs à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Les souscripteurs ont apporté des actions de WP ROAMING II S.A. excédant 65% du capital total de WP ROAMING II S.A.

Par conséquent, la Société constate que l'apport en nature en question donne droit à l'exemption du droit d'apport de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

En conséquence de l'augmentation du capital social, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente euros (4.084.930,- €) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires, trois cent cinquante sept mille cent quatre-vingt quinze (357.195) actions ordinaires A, quarante deux mille cinq cent quarante huit (42.548) actions ordinaires B, cinq mille cent onze (5.111) actions ordinaires C et cinq cent trente neuf (539) actions ordinaires D d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) par action.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de son capital social, sont évalués à € 3.100,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2007. Relation: EAC/2007/4592. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058579/272/256.

(070060247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Clovis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.438.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of March.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company MCG INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 115502, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

duly represented by its sole manager, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Ms. Valérie Maron, private employee, having its professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is CLOVIS INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of June to the thirty-first of May of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of May, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the private limited company MCG INVESTMENTS S.à r.l., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on May 31, 2007.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr. Christophe Fasbender, private employee, born on December 6, 1977 in Arlon (Belgium), having its professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MCG INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 115502, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

dûment représentée par son gérant unique, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Mademoiselle Valérie Maron, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CLOVIS INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier juin au trente et un mai de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 mai, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée MCG INVESTMENTS S.à r.l., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mai 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Christophe Fasbender, employé privé, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Maron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2007. Relation GRE/2007/1465. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007058186/231/289.

(070059663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

BRE/German Hotel Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.442.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 16 April 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/GERMAN HOTEL HOLDING III S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 500 shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by BRE/EUROPE 4 S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 96.323, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit in Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister,

hier vertreten durch Frau Virginie Lepage, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 16. April 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRE/GERMAN HOTEL HOLDING III S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- 500 Anteile wurden von BRE/EUROPE 4 S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendneuhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., eine société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 96.323, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. Relation: LAC/2007/5730. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 7. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058172/242/322.

(070059736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Moonline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.443.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 65 906,

represented here by Mr. Grégory Guissard, Jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 12, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which she declares to organize:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the «Law») and by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MOONLINE INVESTMENT S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a part value of one hundred Euro (EUR 100.-), entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall meet upon call by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday in the month of June at 17.00.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, Statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting of Shareholders, for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director (s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination,

revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B), in this case the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting, which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st December in each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director, or in case of plurality of directors, the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director, or in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate in 2007.
2. The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2008.

Subscription and payment

The shares of the Company are subscribed as mentioned hereafter:

	Shares
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prenamed,	310
Total:	310

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following person is appointed to the Board of Directors:

Mr. Serge Krancenblum, M.B.A., born in Metz (France), on 08.10.1961, professionally residing at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey

3. The following person is appointed statutory auditor:

FIN-CONTRÔLE S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 42 230.

4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the General Meeting of the year of 2012.
5. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 12 avril 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de MOONLINE INVESTMENT S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 17.00.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été

élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au

vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera en 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique, ou en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A., prénommée,	310
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ euro 1.900,-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et le nombre de commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée comme membre du Conseil:

Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., né à Metz (France) le 8 octobre 1961, demeurant professionnellement au L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

3. La personne suivante a été nommée commissaire:

FIN-CONTRÔLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2012.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, Relation: LAC/2007/6419. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058174/242/539.

(070059737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

H2O Finland LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HBI Garching S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.357.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

H2O LuxCo S.à r.l., a private limited liability company established at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.676,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 12 April 2007,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of HBI GARCHING S.à.r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.357, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 5 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1367 of 15 July 2006.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company into H2O FINLAND LuxCo S.à.r.l.; and
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into H2O FINLAND LuxCo S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name H2O FINLAND LuxCo S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

H2O LuxCo S.à.r.l., une société anonyme établie au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.676,

ici représentée par Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 avril 2007,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée HBI GARCHING S.à.r.l., société de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.357, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger en date du 5 mai 2006 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1367 du 15 juillet 2006.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en H2O FINLAND LuxCo S.à.r.l.; et
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en H2O FINLAND LuxCo S.à.r.l.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de H2O FINLAND LuxCo S.à.r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007. Relation: LAC/2007/5564. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007058199/230/88.

(070059641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Malindi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.519.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.876, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de MALINDI S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière,

de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euro (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., prédésignée, trois cent dix-neuf actions,	319
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action,	<u>1</u>
Total: trois cent vingt actions,	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euro (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007. Relation GRE/2007/1668. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007059116/231/128.

(070060717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Fondation.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg G 58.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2005 ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport du réviseur d'entreprises

Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la FONDATION MUSEE D'ART MODERNE GRAND-DUC JEAN pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION MUSEE D'ART MODERNE GRAND-DUC JEAN au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 23 février 2006.

KPMG AUDIT S.à r.l.
Réviseurs d'Entreprises
P. Wies

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005 (EXPRIME EN EUROS)

	<i>Actif</i>	Notes	2005	2004
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles				
- œuvres d'art		3	7.521.246,-	6.667.877,-
- autres immobilisations corporelles		4	60.973,-	65.338,-
- acomptes versés sur œuvres d'art			139.000,-	293.856,-
			<u>7.721.219,-</u>	<u>7.027.071,-</u>
Actif circulant				
Créances		5	358.581,-	298.355,-
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse . .			1.263.785,-	655.208,-
			<u>1.622.366,-</u>	<u>953.563,-</u>
Comptes de régularisation			26.597,-	38.981,-
Total de l'actif			<u>9.370.182,-</u>	<u>8.019.615,-</u>
<i>Passif</i>				
Capitaux propres				
Dotation initiale en capital - contribution de l'Etat		6	495.787,-	495.787,-
Dotation en capital - apport des collections de l'Etat		6	1.620.339,-	1.620.339,-
Résultats reportés		7	439.051,-	161.371,-
Résultat de l'exercice			15.300,-	277.680,-
			<u>2.570.477,-</u>	<u>2.555.177,-</u>
Autres fonds propres:				
Participation financière de l'Etat				
- affectée à l'acquisition d'œuvres d'art		4	5.230.285,-	4.392.216,-
- affectée au financement de coproductions transférées en immobilisation		4	260.770,-	260.770,-
- non utilisée pour l'acquisition d'œuvres d'art		8	48.570,-	58.769,-
- non utilisée pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation et ceux en relation avec la collection d'œuvres d'art		8	780.284,-	453.888,-
			<u>6.319.909,-</u>	<u>5.165.643,-</u>
Dettes		9	479.796,-	298.795,-
Total du passif			<u>9.370.182,-</u>	<u>8.019.615,-</u>

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005 (EXPRIME EN EUROS)

	<i>Charges</i>	Notes	2005	2004
Charges relatives aux activités artistiques et événements culturels			710.544,-	459.915,-
Autres charges d'exploitation			687.256,-	754.377,-
Frais de personnel		10		
Salaires et traitements			981.033,-	812.491,-
Charges sociales			113.908,-	91.170,-

dont couvrant les pensions		72.192,-	59.706,-
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	4	41.251,-	49.373,-
Intérêts et charges assimilés		3.465,-	5.206,-
Charges exceptionnelles		1.062,-	1.534,-
Résultat de l'exercice		15.300,-	277.680,-
Total des charges		<u>2.553.819,-</u>	<u>2.451.746,-</u>
<i>Produits</i>			
Chiffre d'affaires relatif aux activités artistiques et événements culturels		75.630,-	80.156,-
Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	8	2.433.872,-	1.988.825,-
Dons et legs	3	15.300,-	277.680,-
Autres produits d'exploitation		2.348,-	2.005,-
Autres intérêts et produits assimilés		26.669,-	100.272,-
Produits exceptionnels		-	2.808,-
Total des produits		<u>2.553.819,-</u>	<u>2.451.746,-</u>

Les notes renvoient à l'annexe.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2005

1 Généralités. La FONDATION MUSEE D'ART MODERNE GRAND-DUC JEAN (ci-après: la «Fondation») a été constituée le 3 juillet 1998 sous la forme légale d'une fondation, suite à la loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation MUSEE D'ART MODERNE GRAND-DUC JEAN et à lui accorder une aide financière. Son siège social est situé à Luxembourg.

La Fondation a pour objet de créer et de gérer un musée d'art moderne, notamment en constituant une collection d'oeuvres reflétant les diverses tendances de l'art moderne et contemporain, en organisant des expositions et conférences, en suscitant des échanges artistiques et en assurant un rôle éducatif et pédagogique.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

2 Principes et méthodes comptables.

2.1 Généralités

La Fondation prépare ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Certains chiffres relatifs aux postes correspondants de l'exercice précédent ont, le cas échéant, fait l'objet d'adaptations de présentation afin d'en assurer la comparabilité.

2.2 Conversion des devises étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros («EUR») et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les opérations conclues en devises autres qu'en euros (EUR) sont converties au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les créances, et les dettes libellées dans une devise autre que l'EUR sont converties en euros (EUR) aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change réalisés et non-réalisés sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

2.3 Actifs corporels

2.3.1 Acquisition d'actifs corporels dans le cadre de la constitution d'une collection d'oeuvres d'art

L'acquisition d'oeuvres est portée à l'actif du bilan au poste «Immobilisations corporelles» dès que la Fondation est propriétaire. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation. Les oeuvres d'art sont portées à l'actif dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition. Aucune dépréciation comptable n'est constatée si l'oeuvre ne s'est pas dépréciée.

La Fondation reçoit sur base annuelle une contribution de l'Etat pour acquérir des oeuvres d'art. Pour les oeuvres financées par cette contribution, une affectation au poste «Participation financière de l'Etat affectée à l'acquisition d'oeuvres d'art» est faite pour une somme égale au coût d'acquisition des oeuvres.

2.3.2 Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Les taux appliqués sont les suivants:

Mobilier 4 ans

Installations, machines et outillage 3 et 4 ans

2.4 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque les circonstances l'exigent et que la recouvrabilité de certaines créances ou d'une partie de celles-ci est compromise, le Conseil d'Administration peut établir des corrections de valeurs pour créances douteuses. Ces corrections de valeurs sont déduites des postes d'actifs concernés.

2.5 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

3 Immobilisations corporelles - Œuvres d'art. L'évolution du poste «Œuvre d'art» se présente comme suit:

	2005
Œuvres d'art au début de l'exercice	6.667.877,-
Acquisition d'œuvres d'art de l'exercice	853.369,-
	7.521.246,-

Les acquisitions d'œuvres d'art de l'exercice ont été financées comme suit:

	2005
Participation financière de l'Etat	838.069,-
Dons reçus	15.300,-
	853.369,-

4 Autres immobilisations corporelles. L'évolution du poste «Autres immobilisations corporelles» peut se résumer comme suit:

	Mobilier EUR	Installations, machines et outillage EUR	Total EUR
Coût d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2005	66.316,-	222.364,-	288.680,-
Acquisitions	16.016,-	20.870,-	36.886,-
Coût d'acquisition au 31 décembre 2005	82.332,-	243.234,-	325.566,-
Corrections de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier 2005	51.347,-	171.995,-	223.342,-
Corrections de valeur de l'exercice	11.866,-	29.385,-	41.251,-
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2005	63.213,-	201.380,-	264.593,-
Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	19.119,-	41.854,-	60.973,-
Valeur nette comptable au 31 décembre 2004	14.969,-	50.369,-	65.338,-

5 Créances. Le poste «Créances» est composé des éléments suivants:

	2005 EUR	2004 EUR
Participation financière de l'Etat:		
- à recevoir pour couvrir les frais de fonctionnement et les acquisitions d'œuvres d'art des années précédentes	122.015,-	122.015,-
- à recevoir pour l'acquisition d'œuvres d'art	10.407,-	10.407,-
- à recevoir pour couvrir les frais de fonctionnement en relation avec la collection d'œuvres d'art	7.516,-	6.742,-
- à recevoir pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation	125.089,-	104.864,-
- à recevoir pour couvrir la charge d'amortissement concernant les investissements propres de la Fondation faits en 98/99	-	23.265,-
- à recevoir pour équilibrer le résultat de l'année 1999	-	24.479,-
- à recevoir pour le projet de l'Union européenne	76.944,-	-
Autres créances	16.610,-	6.583,-
	358.581,-	298.355,-

6 Capital - Contribution de l'Etat. Au moment de sa constitution, la Fondation a reçu de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg une contribution de EUR 495.787 telle que fixée par l'article 1^{er} de la loi du 28 avril 1998.

En accord avec la convention cadre fixant les conditions et les modalités de l'aide de l'Etat à la Fondation signée le 23 juillet 1999, article 5, un apport d'une collection d'œuvres d'art a été réalisé par l'Etat à la Fondation en 2000. La valeur de cet apport s'élève à EUR 1.620.339,-.

7 Résultats reportés. Les résultats reportés se présentent comme suit:

	2005	2004
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	161.371,-	98.371,-
Résultat de la période précédente	277.680,-	63.000,-
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	<u>439.051,-</u>	<u>161.371,-</u>

8 Participation financière de l'Etat. La participation financière de l'Etat est utilisée à l'acquisition d'oeuvres d'art et pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation.

L'évolution des postes «Participation financière de l'Etat» (non utilisée) se présente comme suit:

	Participation financière en cours d'affectation au 1 ^{er} janvier 2005		Participation financière de l'Etat pour 2005		Affectation et utilisation 2005	Participation financière de l'Etat non utilisée au 31 décembre 2005	
	Acquisition d'oeuvres d'art	Frais de fonctionnement	Acquisition d'oeuvres d'art	Frais de fonctionnement	Acquisition d'oeuvres d'art	Frais de fonctionnement	Acquisition d'oeuvres d'art
Acquisition d'oeuvres d'art	58.769,-	-	827.870,-	-	(838.069,-)	-	48.570,-
Frais de fonctionnement en relation avec la collection d'oeuvres d'art	-	207.820,-	-	150.350,-	-	(98.601,-)	-
Frais de fonctionnement de la Fondation	-	198.325,-	-	2.501.782,-	-	(2.227.135,-)	-
Charge d'amortissement concernant les investissements propres de la Fondation faits en 98/99	-	47.743,-	-	-	-	-	-
Frais en relation avec le projet de l'Union européenne	-	-	-	108.136,-	-	(108.136,-)	-
	<u>58.769,-</u>	<u>453.888,-</u>	<u>827.870,-</u>	<u>2.760.268,-</u>	<u>(838.069,-)</u>	<u>(2.433.872,-)</u>	<u>48.570,-</u>
							<u>780.284,-</u>

9 Dettes. Le poste «Dettes» est composé des éléments suivants:

	2005	2004
	EUR	EUR
Dettes sur achats et prestations de services		
Fournisseurs	286.678,-	181.723,-
Factures à recevoir	48.827,-	21.285,-
Dettes fiscales et sociales		
TVA à payer	78.943,-	89.489,-
Impôts et charges sociales sur salaires	65.348,-	1.338,-
Autres dettes	-	4.960,-
	<u>479.796,-</u>	<u>298.795,-</u>

10 Personnel. La Fondation employait au cours de l'exercice en moyenne 17 personnes (2004: 14).

11 Engagements. Au 31 décembre 2005, la Fondation a des engagements pour des leasing de voitures s'élevant à EUR 20.850,- (2004: EUR 28.919,-).

Référence de publication: 2007058668/4376/221.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01532. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Equal-Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 87.196.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058594/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01009. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Immo AL 35/37, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 95.447.

Cette mention annuelle et remplace la version déposée antérieurement le 31 mai 2006 sous le n ° L060049018.04
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058758/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02538. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Trenton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.030.

RECTIFICATIF

Annule et remplace le bilan enregistré le 12 décembre 2006, référence LSO-BX02782 et déposé le 14 décembre 2006 sous le numéro L060136402.04 au registre de commerce.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007058759/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06558. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Immo AL 33, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 365.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 95.460.

Cette mention annuelle et remplace la version déposée antérieurement le 31 mai 2006 sous le n ° L060049022.04
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058756/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02537. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Immo PDP4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 410.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.542.

Cette mention annuelle et remplace la version déposée antérieurement le 31 mai 2006 sous le n° L060049010.04

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058757/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02542. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pluie d'Etoiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007058765/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01484. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Premier III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.873.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

P. van Baarle / J.P. Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2007059160/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01363. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Premier I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.919.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

P. van Baarle / J.P. Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2007059155/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01361. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Premier II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.918.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

P. van Baarle / J.P. Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2007059159/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01362. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

C.R. LuxTrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007059162/242/13.

(070060837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.343.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059002/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00874. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Jade Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, rue Kuelebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 87.439.

—
Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 avril 2002, acte
publié au Mémorial C n^o 1159 du 1^{er} août 2002

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JADE FINANCE S.à r.l

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007058985/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01248. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Findel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 41.888.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059003/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00872. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Acis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 53.881.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059004/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01880. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 66.380.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle
des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31
décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007058970/208/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00620. - Reçu 84 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

International Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007058971/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06122. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Diadeis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.316.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007058972/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06119. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

E-Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.429.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007058973/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06116. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

**CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 10, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 20.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007058977/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06114. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

CREDEMLUX, Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.546.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007058969/208/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01040. - Reçu 98 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Cardoso Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 127.531.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lino Das Neves Cardoso, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal) le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes;

2.- Monsieur Marc Peller, indépendant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue am Brill.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CARDOSO CONSTRUCTIONS S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de voirie et de pavage, de plafonnage, de façades ainsi que la vente des produits de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- par Monsieur Lino Das Neves Cardoso, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal) le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, cinquante parts sociales,	50
2.- par Monsieur Marc Peller, indépendant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue am Brill, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Lino Das Neves Cardoso, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Marc Peller, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Das Neves Cardoso, M. Peller, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007. Relation: LAC/2007/6705. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 mai 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007059030/222/85.

(070060745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Erynis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 116.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 avril 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007059263/218/12.

(070060894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Finoinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059202/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00431. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.218.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Référence de publication: 2007059163/13/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01749. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

**Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. YJC Investment Partners (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.726.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 avril 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007059342/219/14.

(070060958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Aviva Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059168/649/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01187. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 107.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007059206/239/12.

(070060839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

**Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. YJC Investment Partners (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.726.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

The company YJC INVESTMENT PARTNERS, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, represented herein by Mr Lorenzo Patrassi, manager, with professional address at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of YJC INVESTMENT PARTNERS (LUX), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 115.726, incorporated pursuant to a deed on March 29, 2006 drawn up by the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1298, dated July 5th, 2006,

The appearing party, represented as aforesaid, representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First Resolution

The shareholder decides to amend the name of the company into ORCHARD SOUTHERN CONE (LUX) S. à r.l.

Second Resolution

The shareholder decides to amend Article four (4) of the Articles of incorporation relating to the name of the Company, so as to be read as follows:

« **Art. 4.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of ORCHARD SOUTHERN CONE (LUX) S.à r.l.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société YJC INVESTMENT PARTNERS, LLC, une limited liability company régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par M. Lorenzo Patrassi, directeur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Le comparant est le seul associé de la société YJC INVESTMENT PARTNERS (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.726, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juillet 2006 sous le numéro 1298.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé décide de modifier la dénomination de la société en ORCHARD SOUTHERN CONE (LUX) S.à r.l.

Deuxième Résolution

L'associé décide de modifier l'article quatre (4) des statuts relatif à la dénomination de la société, de manière à être lu comme suit:

« **Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ORCHARD SOUTHERN CONE (LUX) S.à r.l.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Patrassi, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 26 avril 2007. Relation: EAC/2007/4254. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007059388/219/72.

(070060955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Omnimed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.214.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058591/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04808. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Omnimed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.214.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058593/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04806. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Aeroclim Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007058916/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01431. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

WI-FI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.569.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour WI-FI HOLDING S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007058767/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01490. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Xanatum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058766/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01486. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour ÖkoWorld LUX S.A.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

P. Fäth / J.-F. Fortemps

Référence de publication: 2007058943/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01987. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Enna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007058951/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01960. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

La Jumas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007058949/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01952. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Agripina S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.763.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007058946/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01944. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.775.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007058953/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01344. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Exodus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.800.

RECTIFICATIF

Annule et remplace le bilan enregistré le 3 janvier 2006, référence LSO-BM00577 et déposé le 4 janvier 2006 sous le numéro L060001402.5 au registre de commerce.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007058760/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06555. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

SGBT European Major Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058933/242/10.

(070060780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.
